LES RÉFORMES PHARES DEPUIS 2017

RÉFORMES ENGAGÉES	VECTEURS	RÉSULTATS
1. UN NOUVEL ENVIRONNEMENT FISCAL FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT		
Réduction de l'impôt sur les sociétés Passé de 33% en 2017 à 25% en 2022	Loi de finances pour 2018	**Depuis 2022, le taux d'IS est de 25% pour toutes** les entreprises, quelle que soit leur taille La France se situe dans la moyenne européenne
Allègement pérenne des impôts de production : **2021 : combinaison de trois baisses** • Réduction de moitié : de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et de la cotisation foncière desentreprises (CFE) • Abaissement de 3 à 2% du taux de plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée **2022 : Suppression de la CVAE d'ici 2027**	Loi de finances pour 2021 Loi de finances pour 2023	**2021-2022 :** En volume : **20 Md€ d'allégements sur 2021-2022** puis 10 Md€ par an Plus de 600 000 entreprises bénéficiaires en 2021 **2023-2024** : **4,1 Mds€ de baisse de CVAE dès 2023** Industrie : 1er bénéficiaire : plus de 25% du gain total
Pérennisation du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) 30% du montant des dépenses de R&D, déductibles jusqu'à 100M€ de dépenses (5% au-delà), tout secteur, toute taille d'entreprise	Code général des impôts	**Le plus généreux des dispositifs fiscaux d'aide à la R&D des pays de l'OCDE** Le CIR représente une dépense fiscale moyenne de 7,5 Md€/an pour l'Etat
Baisse de la fiscalité du capital Mise en œuvre d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% sur les revenus du capital	Loi de finances pour 2018	La France rejoint la moyenne observée dans la majorité des pays développés pour l'imposition des capitaux mobiliers : revenus imposés à un **taux unique** (*flat tax*) ; **pas d'imposition annuelle sur le patrimoine**
2. UN MODÈLE SOCIAL TRANSFORME		
Réforme du marché du travail : Mise en place de la Rupture Conventionnelle Collective (RCC) **: faciliter les départs volontaires** Instauration d'un barème d'indemnités en cas de licenciement abusif ; réduction à un an du délai de contestation du licenciement : **simplifier et rendre plus prévisibles les procédures de licenciement** Primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche : **ajuster les règles d'organisation du travail au plus près des besoins de l'entreprise** Création d'une **instance unique de dialogue social**	Ordonnances travail du 22 septembre 2017	**Taux de chômage au plus bas depuis 2008** : 7,1% au 1er trimestre 2023 Contentieux prud'homaux divisés par 2 en 10 ans +25% d'accords collectifs signés entre 2018 et 2021
Plans d'investissement dans les compétences (PIC) • 15 Md€ (PIC 2018) • 1,4 Md€ (PIC 2021) • 2,5Md€ (France 2030) **Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage** **Aides** aux employeurs pour **les contrats d'apprentissage et de professionnalisation** : pour toutes les entreprises, pour la première année du contrat, et jusqu'en 2027 : • 6000€ maximum pour un apprenti, quel que soit son âge • 6000€ maximum pour un salarié de moins de 30 ans en contrat deprofessionnalisation	Plan France 2030 Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 Plan « *Un jeune Un solution* » 2019 Décret 29/12/2022	Appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir 2021-2025 » : **création de nouvelles filières pour les métiers d'avenir.** **1ère vague (déc 2021-mars 2023) :** 116 projets financés, 3,1 M d'apprenants formés, 56 écoles « faire pour apprendre », une offre de formation sur le quantique **2nde vague (2023-2024)** focus décarbonation et numérique Contrats d'apprentissage : **+140%** entre 2017 et 2021 Objectif un million d'apprentis/an pour 2027 Plus de 2M de jeunes bénéficiaires d'une solution (contrat d'apprentissage, formation ou parcours d'insertion), et 1 million d'entrées en formation par an depuis 2019
Allègement pérenne des cotisations sociales d'Assurance maladie	Loi de finances pour 2018	**Baisse du coût du travail** pour les rémunérations inférieures à 3 886 € brut/mois (moins 6 points)
Soutien du pouvoir d'achat : • **Défiscalisation des heures supplémentaires** (7.500€/an/salarié maximum) • **Prime de Partage sur la Valeur ajoutée :** montant max 3000 ou 6000€, exonérée de cotisations sociales (hors CSG, CRDS) pour 2024 • Possibilité de **monétiser les jours de récupération (RTT)** jusque fin 2025, avec une exonération de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu, dans la limite de 7.500€	Lois de finances pour 2018 et 2019 Loi mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat (août 2022) Loi de finances rectificative 2022 (août 2022)	**Favoriser la résilience de l'économie** face à la crise Covid puis à lacrise énergétique et inflationniste en fournissant des outils agiles favorables aux ménages
Transformation de l'assurance chômage et de l'aide aux demandeurs d'emploi : • **Nouvelles règles d'indemnisation** d'assurance chômage (durée minimale de travail) • **Modulation** de la **durée** d'indemnisation • **Allongement de la durée de cotisation** et passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans pour la majorité des salariés français • **Incitations au retour à l'emploi et à l'embauche en CDI**	Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 Décret 26 juillet 2019 Décret du 26 janvier 2023	Une politique favorable au retour/maintien dans l'emploi

3. SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET FACILITATION DES IMPLANTATIONS EN FRANCE		
Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises : • simplification d'exécution des formalités d'entreprise • simplification des seuils sociaux (trois niveaux : 11, 50 ou 250 salariés, et harmonisation du calcul du nombre de salariés), réduction des obligations associées pour les employeurs • facilitation de la mise en place de l'intéressement et de la participation	Loi PACTE du 22 mai 2019	Un guichet unique formalites.entreprises.gouv.fr pour enregistrer et immatriculer une société Mise en place d'un registre national unique des entreprises
Mise en œuvre du ***droit à l'erreur*** : régulariser une erreur commise dans une déclaration sans être sanctionné **Simplification et dématérialisation des démarches**	Loi ESSOC du 10 août 2018	**Relations fluidifiées avec l'administration** 1 million de droits à l'erreur accordés depuis 2018 2750 *Maisons France Services* (guichet démarches administratives à moins de 30 min pour 99% des français) *France Connect* : 1400 services publics en ligne
Sites clés en main Accélérer et simplifier les implantations industrielles	Loi ASAP du 7 décembre 2020	89 sites clés en main regroupés sur une cartographie en ligne : Dataviz
Mise en place d'une plateforme pour **décrypter le marché du travail sur les territoires** (bassins d'emplois, compétences disponibles..)	Modernisation de l'action publique	Plateforme Data Emploi
4. ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE		
Passer d'une économie linéaire, à une économie circulaire	Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), 2020	Fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040 100% de plastique recyclé d'ici le 1er janvier 2025 Monitoring d'une stratégie de recyclage des déchets à usage unique (horizon 2025)
Verdissement des ports (200 M€), **modernisation du secteur ferroviaire** (4,7 Md€), **réhabilitation de friches industrielles :** 750 M€ sur 2021 et 2022 ; pérennisation dans le *fonds Vert* à partir de 2023, gisement de 150.000 ha **Aides publiques** pour l'adaptation des processus industriels et l'amélioration de l'**efficacité énergétique** (1,2 Md€)	France Relance (2020-2022) France 2030	Favoriser la mise à disposition de foncier réhabilité et décarboné Cartofriches
Stratégie pour la planification écologique : 7 axes : mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer, mieux produire et mieux préserver et valoriser nos écosystèmes	France Nation Verte (2022)	**100 milliards d'euros sur 5 ans pour la décarbonation de l'industrie** **Réduction des émissions des 50 sites les plus émetteurs** : feuille de route entreprise/Etat: trajectoire climatique ambitieuse en échange d'un engagement de soutien financier massif de la part de l'Etat. Planification des infrastructures facilitée pour l'Etat, réduction des risques du plan financier de décarbonation pour les industriels.
Répondre aux besoins croissants d'électrification et **renforcer la sécurité d'approvisionnement, et la compétitivité de la France**	Loi d'accélération sur les énergies renouvelables (2023) Loi d'accélération sur le nucléaire (2023)	Simplifier l'instruction des projets d'ENR **et diviser par deux les délais** ; optimiser le recours au foncier ; **améliorer les modalités de financement et contractualisation** entre producteurs et consommateurs **Construction accélérée de nouveaux réacteurs** (dont six EPR 2 (European Pressurized Reactor) d'ici à 2035, et huit autres à l'étude, ainsi que des petits réacteurs modulaires – small modular reactors (SMR)) ; **exploitation améliorée des installations nucléaires existantes**
5. FRANCE 2030 : UN EFFORT INÉDIT POUR LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET L'INDUSTRIE		
Contribuer à porter le risque financier du stade de **l'industrialisation des innovations** **Investir dans les technologies du futur et innover pour la transition écologique :** hydrogène décarboné, décarbonation de l'industrie agro-alimentaire, transport, mobilités, deeptech, numérique, nucléaire **50% des crédits alloués à l'objectif de décarbonation de l'industrie** **50% alloués à des acteurs émergents porteurs d'innovation**	Plan France 2030	**France 2030 : 54 Md€ dont 8,4 déployés à fin 2022** D'ores et déjà **2800 projets lauréats et 18 Mds€ engagés** Tous les appels à projets ouverts sur le site France 2030